

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 4 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Septembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M.PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M.VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M.BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|--------------|---|----------------|
| M. ZUCARELLI | à | M. PIERI |
| Mme SAMPIERI | à | M. CASASOPRANA |
| M. D'ORAZIO | à | M. LE MAIRE |

Etaient absents :

Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme SUSINI, MM. BERNARDI, COMBARET, TOMI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 31 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 4 Octobre 2012

Délibération N°2012 / 221

Attribution de subventions aux associations et organismes divers.

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2012/221 du 4 octobre 2012

Individualisation de subventions à diverses associations

| Désignation | Montant |
|---|-----------------|
| Chapitre 65 - article 6574 | |
| Fonction 025 – Divers | |
| Union Départementale des Sous-officiers en retraite -UDSOR/2A | 270 € |
| Association Rhin et Danube - 1ère Armée – Section Corse du Sud | 250 € |
| Fédération Française des AC 39/45, TOE et Victimes de Guerre de la Corse | 300 € |
| Comité Départemental des AC et Amis de la Résistance | 250 € |
| Union Départementale des Associations de Combattants de la Corse du Sud UDAC | 250 € |
| Section Dle de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite | 250 € |
| Association 212 ^{ème} section des Médaillés Militaires d'Ajaccio | 250 € |
| Section Dle de la Société d'Entraide des Membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur | 1 300 € |
| Section Dle de Corse du Sud de l'Union Nationale des Combattants UNC | 250 € |
| Association des AC et Victimes de Guerre des PTT – Délégation Corse du Sud | 250 € |
| Association Départementale des Anciens Combattants A.D.A.C. | 1 800 € |
| Association du Personnel en retraite de la Gendarmerie et Gendarmes A.C. | 250 € |
| Association Anciens du Train et Spécialistes de Transport Militaire de Corse | 250 € |
| Fédération Nationale des AC en Algérie, Maroc et Tunisie Comité départemental 2A | 250 € |
| Union Régionale des Sections des Médaillés Militaires de Corse | 500 € |
| Association Mémorial Corse AFN 1952-1962 | 1 000 € |
| Syndicat UNSA | 2 400 € |
| Société Mycologique d'Ajaccio | 400 € |
| Union Fédérale des Consommateurs de la Corse du Sud | 1 500 € |
| Ligue des Droits de l'Homme – Section d'Ajaccio | 1 500 € |
| Association pour la Recherche Archéologique Sous-marine – ARASM | 1 000 € |
| Association La Prévention Routière | 2 500 € |
| Association Scopa | 1 000 € |
| Association U Marinu | 1 000 € |
| Association Ava Basta | 1 000 € |
| TOTAL | 19 970 € |
| Fonction 12 – Hygiène et salubrité | |
| Association Société Corse de Défense des Animaux | 3 000 € |
| Association Les Chats de l'île | 2 000 € |
| TOTAL | 5 000 € |
| Fonction 7 – Logement | |
| ADIL de la Corse du sud | 5 000 € |
| Confédération Nationale du Logement-Fédération du Logement Corse du Sud | 1 500 € |
| TOTAL | 6 500 € |

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.
Je vous propose de procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste jointe au présent rapport.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mimi VITALI, Conseiller municipal délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 3 octobre 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières ;

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2012.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121004-2012_221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2012

POUR EXTRAIT CONFORME

